

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

N°2018-CC-4S-PF-23

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 24 du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

EXCUSES : MM. Philippe TROUPE - José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS (Procuration à Ghislaine GISORS) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN (Procuration à Jean-Claude CHRISTOPHE) - M. Jean FAHRASMANE (Procuration à Jocelyn CUIRASSIER) - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à Lydie SELLIN) - M. Raymond PARSHAD - Mme Cynthia DINANE.

Monsieur Cédric CORNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520, 1521 III 4° et 1639 A bis ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CC-2015-5S-DAF-31 du 29 septembre instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Vu la délibération n°2018-CC-3S-DBR-13 relative au vote et au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Vu les dispositions prévues par les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » ;

Considérant l'avis de la Commission Finances-RH du 16 mai 2018 ;

Considérant la qualité du service de collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées ;

Considérant les efforts financiers consentis par l'organe délibérant pour mettre en place un service de qualité ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la suppression d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2 : De charger Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.

Fait et délibéré à Gosier, le 24 Mai 2018

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**


Jean-Pierre DUPONT